Image not found or type unknown

garde alternée et départ de la région

Par **caroline29**, le **31/05/2011** à **11:12**

Bonjour,

Actuellement en instance de divorce, une garde alternée a été fixée pour notre fille. J'ai comme projet de quitter la région dans 1 an pour des raisons professionnelles. Je n'ai pas l'intention de partir sans ma fille, j'aimerai savoir quels sont mes droits vis à vis de ma fille en cas de départ. Je pense que le papa s'opposera à ce départ et je crains qu'il ne demande la garde exclusive.
Comment font les couples qui connaissent cette situation? quels sont les recours possibles?

merci d'avance de vos réponses!

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **14:26**

Voyez avec votre avocat
Vous devez saisir le juge pour demander la résidence exclusive de l'enfant
Mais le juge pourra raisonnablement en déduire, que pour un an, ça ne vaut pas le coup de perturber l'enfant et qu'elle sera mieux avec son père.

Par **fra**, le **31/05/2011** à **14:33**

Bonjour, Domil,

[citation]J'ai comme projet de quitter la région dans 1 an pour des raisons professionnelles. Je n'ai pas l'intention de partir sans ma fille[/citation]

Je me permets de vous soumettre cette petite rectification : [fluo]le départ de notre intervenante n'est pas prévu pour un an, mais dans un an, sans doute définitivement.[/fluo]

Pour la solution, la seule possibilité, effectivement, réside dans une prise de rendez-vous avec son Avocat qui connait l'état de la procédure et des rapports entre les époux.

Cordialement.

Par **Domil**, le **31/05/2011** à **15:20**

Oui, merci, j'ai lu "pour un an" (pensum : apprendre à lire)

Sur le fond, le juge décidera selon l'intérêt de l'enfant et les demandes des parents, on ne peut pas prédire sa décision

Par **caroline29**, le **01/06/2011** à **10:55**

Je pars effectivement dans un an , et ce, définitivement. Pensez-vous que la garde peut être accordée au papa de ma fille et ce définitivement si nous ne trouvons pas d'accord entre nous?
Je ne m'opposerai jamais à ce que ma fille voit son père pendant les vacances et si celui ci déménage près de chez nous, il continuera à la voir comme avant.

y a t'il des couples dans la même situation que la mienne?
merci d'avance

Par **fra**, le **01/06/2011** à **11:37**

Bonjour, Madame,

La réponse à votre question est contenue dans le dernier message de Domil. La meilleure solution est de trouver un arrangement entre votre époux et vous-même, [fluo]qui soit choisi dans l'intérêt de l'enfant[/fluo].

Malheureusement, des situations comme la vôtre semblent de plus en plus fréquentes.

Par **caroline29**, le **01/06/2011** à **18:51**

Merci pour vos réponses, je vais tenter de trouver un terrain d'entente avec le père de ma fille, si cela est possible...

Par **lucie_sos les mamans**, le **02/06/2011** à **09:27**

Bonjour,
Nous sommes une association de defense des droits des enfants et de leur mere, et par experience, depuis la loi de 2002 construite sur les 30 prpositions de SOS PAPA, les femmes et les meres sont tres souvent "punies" en cas d'eloignement de domicile avec l'ex conjoint. Coupable d' EVG, avec à la clé perte de la garde des enfants. Une mere avertit en vaux deux

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

...
Soyez TRES prudente et si votre ex choisi de vous "flinguer" la justice suivra...on l'a deja trop vu.
Bien solidairement,
www.soslesmamans.com

Par **Domil**, le **02/06/2011** à **09:35**

Il n'est pas illogique que le parent provoquant l'éloignement en subisse les conséquences, l'intérêt de l'enfant étant la stabilité, notamment de son environnement amical et scolaire.

Par **caroline29**, le **02/06/2011** à **10:01**

Oui, je sais que l'intérêt de mon enfant primera et je ferai tout pour protéger ma fille. Ce qui me semble invraisemblable, c'est que, en cas d'une garde alternée, les parents soient "coincés" dans une région. Si je déménage, c'est dans l'intérêt de ma fille quelque part, car ce sera pour une situation financière plus confortable et une maman plus épanouie dans un emploi qu'elle aura choisit. Je ne m'oppose pas à ce que ma fille passe les vacances chez son père. Je suis bien consciente qu'elle a besoin de lui également.

Je trouve que ce système de garde partagée à vraiment ses limites. J'aurais peut-être due demander une garde fixée chez moi et m'arranger avec son papa pour qu'il puisse la voir davantage qu'un week-end sur deux...si tel était son désir.

Bref, je me sens vraiment prise en otage dans cette situation.

merci à vous en tout cas de vos réactions!

Par **Domil**, le **02/06/2011** à **11:39**

[citation]Je trouve que ce système de garde partagée à vraiment ses limites.[/citation] oui, et plus encore, on en reviendra quand on aura constaté les dégats chez les enfants

[citation]c'est que, en cas d'une garde alternée, les parents soient "coincés" dans une région.[/citation] c'est aussi le cas quand l'un des parents à la résidence exclusive (la notion de garde n'existe plus en France) et veut s'éloigner privant l'autre parent de ses WE

[citation]Si je déménage, c'est dans l'intérêt de ma fille quelque part, car ce sera pour une situation financière plus confortable et une maman plus épanouie dans un emploi qu'elle aura choisit. Je ne m'oppose pas à ce que ma fille passe les vacances chez son père. Je suis bien consciente qu'elle a besoin de lui également.[/citation] donc vous êtes consciente qu'il est totalement légitime que le père tienne le même discours et propose que votre fille passe les vacances chez vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

[citation]et une maman plus épanouie dans un emploi qu'elle aura choisit. [/citation] ça c'est très limite, ça veut aussi dire que vous faites passer votre intérêt avant celle de l'enfant (c'est très à la mode de parler d'épanouissement)

Par **Karl777**, le **02/06/2011** à **15:55**

[citation](c'est très à la mode de parler d'épanouissement[/citation]

Ce n'est pas qu'une question de mode (si tant est que cela en soit une). L'épanouissement d'une mère ne peut en effet avoir que des retombées bénéfiques pour l'enfant et pour la "gestion" plus sereine d'une séparation.

Par **Domil**, le **02/06/2011** à **19:14**

[citation]L'épanouissement d'une mère ne peut en effet avoir que des retombées bénéfiques pour l'enfant et pour la "gestion" plus sereine d'une séparation.[/citation] donc si je vous comprends bien, un parent qui n'est pas épanoui dans son emploi (le cas de madame actuellement) ne doit pas avoir la priorité pour avoir la résidence de l'enfant si l'autre parent déclare l'être ?
Attention aux arguments à double tranchant

Par **Karl777**, le **07/06/2011** à **13:48**

Vous ne m'avez pas bien compris, probablement parceque je me suis mal exprimé.

Mon propos ne visait pas une priorité quelconque d'un parent vis à vis du juge, le statut social des parents n'étant, pour le juge, qu'un élément d'appreciation parmi tant d'autres.

Mon commentaire visait davantage le "phénomène de mode" que vos avez relevé.

Lorsqu'un homme parle de sa "carrière", tout le monde trouve cela normal. Lorsqu'une femme parle de son "épanouissement" (à défaut de pouvoir parler de "carrière", loin s'en faut), on parle de phénomène de mode.

Or, dans la société (voire le monde) dans lequel nous vivons et sommes appelés à vivre, le statut de PATER FAMILIAS attribué au père, et consistant à subvenir aux besoins de toute la maisonnée, est résolument obsolète.

Aujourd'hui, les parents, séparés ou pas, se doivent dans la mesure du possible, se projeter dans un avenir qui peut être incertain et prévoir, pour leur sécurité et celle de leurs enfants, une activité professionnelle susceptible de pallier les aleas d'un système économique instable et volatile.

En d'autres termes, quand l'un des parents est au chomage pour des raisons indépendantes

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

de sa volonté, il est plus prudent et avisé que l'autre parent puisse prendre le relais, non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan psychologique et social.

Et si cela doit passer en plus par un épanouissement personnel, pourquoi pas ? Il n 'y a pas de mal à se faire du bien.

Par **caroline29**, le **07/06/2011** à **15:11**

Je vous donne quelques précisions sur ma situation actuelle: je suis actuellement demandeur d'emploi et je termine en parallèle ma dernière année d'étude. La région dans laquelle je vis ne propose pas d'offres d'emploi correspondant à mon profil de poste. Mes droits au chômage sont valables jusqu'à janvier prochain. Je vais donc bien devoir trouver un emploi, et ce, dans une autre région! Le père de ma fille ne me verse pas de prestations compensatoires ni de pension pour ma fille vue qu'il y a garde alternée. Alors, au delà de mon épanouissement personnel, ais-je réellement le choix? Voilà un an et demi que je cherche un poste, mais sans succès.

Dois-je rester sur la région et me contenter de postes "par dépit" et ce, malgré mes diplômes juste parce que le père de ma fille est ici?!

Je comprends que le papa pourrait avoir la même réaction que moi à vouloir garder sa fille, mais, en attendant, je n'envisage pas de partir sans elle. Du coup, la situation est plus que critique...

Par **Domil**, le **07/06/2011** à **15:17**

Vous ne déménagez pas pour votre épanouissement personnel, là, mais par nécessité.
Mais effectivement, vous prenez le risque de perdre la résidence de votre enfant, et de ne plus la voir que pendant les vacances scolaires si vous vous éloignez trop

Par **caroline29**, le **07/06/2011** à **15:49**

Sauf que je ne suis pas prête du tout à prendre ce risque! En gros, si je réunis tout ce que je lis, si c'est moi qui part, je suis fautive, même pour des raisons de nécessité et, on me retirera la garde de ma fille...
et bien, c'est génial! je n'en reviens pas que tant de couples soient confrontés à ce genre de situation sans qu'une issue positive en découle...
Il faut en fait que je trouve un terrain d'entente avec le père de ma fille. Si il refuse, je n'ai aucun recours et on ne me donnera pas raison...

merci en tout cas.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Domil**, le **07/06/2011** à **15:56**

[citation]En gros, si je réunis tout ce que je lis, si c'est moi qui part, je suis fautive, même pour des raisons de nécessité et, on me retirera la garde de ma fille... [/citation] non. Le juge, s'il est appelé à décider, prendra sa décision selon l'intérêt de l'enfant. Il est donc impossible d'en prédire l'issue.

[citation]je n'en reviens pas que tant de couples soient confrontés à ce genre de situation sans qu'une issue positive en découle... [/citation] Quand on fait des enfants, ça a des conséquences, forcément. Quand on se sépare, ça a des conséquences. C'est propre à la vie de devoir assumer les conséquences des actes passés.

S'il y en a autant c'est que la société a évolué, qu'on se sépare bien plus qu'avant et que les enfants sont bien plus souvent au milieu.

Si les parents ne peuvent s'entendre, il faut bien une décision externe et forcément l'un des parents sera perdant s'ils demandent la même chose. Il n'y a pas de solution miracle.

Par **fra**, le **07/06/2011** à **16:53**

Bonjour,

Vous partez, sans doute, en direction d'une région éloignée de celle qui est la vôtre, actuellement, et celle de votre époux.
C'est un problème qui est plus vif ici qu'en Angleterre, par exemple, tant le territoire français est étendu et les zones d'activité économique éparpillées.

Vos arguments peuvent, incontestablement, être mis en avant et c'est la raison pour laquelle il faudrait parvenir à un accord avec votre conjoint, même s'il ne peut s'agir que d'un compromis, pour le soumettre au Juge.

Par **mimi023**, le **15/02/2018** à **14:01**

je trouve que c et un peu facile la garde alternee e puis d un coup la mere decide de partir l enfant dans tout ca? il est habitue a vivre avec ses deux parents malgre tout et puis d un seul coup l n en voie plus qu un... donc cele lui fera double separation 1er separation du couple 2eme separation entre lui et ses parents
reflechissez un peu aux enfants avant votre vie personnelle je suis une mamie qui a son petit fils depuis l age de 6 mois il va avoir 4 ans son pere a quitter le domicile avec lui tres tot pendant 7 mois la maman a ete transparente quelques heures par semaine puis une garde alternee a ete faite et maintenant la maman decide de quitter la region...facile non?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés